



# AÎNÉES

## Nées avant 2010

Chers Parents,

Vous venez d'inscrire (ou de réinscrire) votre enfant à « La Gym de Thise » (affiliée à la F.S.C.F). Nous vous remercions de votre confiance et vous demandons de lire (ou relire) très attentivement ce courrier.

La réinscription des anciennes adhérentes se fait auprès de la responsable de groupe avant le **15 juin 2024** avec un acompte de 60€ **OBLIGATOIRE** et encaissé.

L'inscription de votre enfant deviendra effective lorsque son dossier sera complet.

Aussi, nous vous laissons jusqu'au **15 septembre 2024** pour régulariser son inscription.

Nous vous signalons que passé ce délai, le club ne sera plus en mesure d'accepter votre enfant.

### ❖ HORAIRES

Les entraînements ont lieu les : **Mardi de 18h30 à 20h15 et Vendredi de 18h30 à 20h00.**

Comme le règlement du gymnase le stipule, la porte d'entrée est ouverte **10 minutes** avant et après le cours.

Les enfants doivent être amenés et repris pendant ce temps ; ceci afin de faciliter la rotation des différentes sections.

### ❖ DOSSIER ADMINISTRATIF

#### **Fiche administrative**

Merci de compléter entièrement cette fiche. Ne pas oublier de signer le paragraphe d'assurance ainsi que la partie renseignements médicaux.

Pour une meilleure transmission des informations et pour réduire les photocopies dans un souci d'écologie, nous vous demandons de nous transmettre votre adresse email. Celle-ci ne sera pas visible des autres.

#### **Certificat médical**

Retourner le coupon du certificat médical, à imprimer sur le site de la Gym de Thise.

#### **Photo d'identité**

Deux photos d'identité format 2,5 par 3 cm (fiche administrative et licence).

#### **Cotisation (licence, assurance)**

180 € pour une inscription (130€ pour les pitchounets, les minis-pouss')

260 € pour deux inscriptions

315 € pour trois inscriptions

370 € pour quatre inscriptions

**La Gym de Thise n'accepte plus les chèques-vacances pour régler la cotisation du club.**

Vous avez la possibilité de payer la cotisation de façon échelonnée (3 chèques maximum à donner avant le 15 septembre 2024 le dernier sera encaissé au plus tard fin novembre 2024).

Si vous le désirez, nous pouvons vous fournir une attestation d'inscription pour votre comité d'entreprise.

### ❖ TENUE VESTIMENTAIRE

#### **Justaucorps**

Le justaucorps aux couleurs du club est **obligatoire pour les compétitions.**

Prix neuf : 65€, il n'y a plus de justaucorps d'occasion en stock actuellement. Vos anciens justaucorps seront repris au prix de 25€ en très bon état.

#### **Survêtement du club**

Le survêtement du club **n'est plus obligatoire.** Les survêtements ne sont plus repris par le club.

*En collaboration avec Super U, un t-shirt du club est offert à tout nouvel adhérent. Un changement de taille est possible si le t-shirt est en très bon état pour les anciens adhérents.*

❖ **CONCOURS ET TRANSPORTS** (*Le nombre de gymnastes est limité pour certains concours*)

Les compétitions ne sont pas l'objectif premier de nos entraînements mais sont pour nous la conclusion de notre année gymnique et pour votre enfant la possibilité de voir les progrès qu'il aura fait tout au long de l'année.

C'est pourquoi, la participation aux concours de fin d'année est **instamment** demandée à **tous** les gymnastes. Nous vous communiquerons les dates dès que le calendrier gymnique aura été établi.

➤ **Concours à Besançon**

Les trajets sont assurés par les parents. En aucun cas, un enfant ne peut être transporté dans le véhicule d'un moniteur.

➤ **Concours à l'extérieur de Besançon**

En fonction du nombre de gymnastes, les déplacements sont assurés par les parents ou se font en bus.

❖ **ASSIDUITÉ**

Une feuille de présence étant établie par section à chaque entraînement, un justificatif oral ou écrit des parents est demandé en cas d'absence de l'enfant. Les enfants qui ne seront pas assidus aux entraînements et aux compétitions ne seront pas prioritaires l'année suivante.

Il est noté qu'un manque de respect de l'enfant envers l'encadrement entraînerait le club à prendre certaines dispositions pouvant aller jusqu'à la cessation de l'activité pour l'adhérent concerné.

Si votre enfant doit quitter l'entraînement avant la fin de celui-ci, une décharge de responsabilité du club devra être obligatoirement signée de votre part.

❖ **ASSURANCE**

Le club est assuré uniquement par un contrat de responsabilité civile.

➤ **Est assuré par le club :**

- tout adhérent se blessant au cours de son entraînement ou lors d'une compétition.

➤ **N'est pas assuré par le club :**

- tout adhérent qui, pendant un entraînement, porte préjudice (blessure, lunettes cassées, vêtement détérioré...) à un autre adhérent. C'est votre propre assurance « responsabilité civile » qui entre en jeu.

- tout adhérent qui se blesse tout seul, pendant le trajet aller ou retour de son domicile au gymnase. C'est une assurance de type « individuelle accidents » qui prendra en charge ce type de sinistre.

Les assurances scolaires, option « extra-scolaire » couvrent cet accident ainsi que certaines options de contrat « responsabilité civile »

**Nous restons à votre entière disposition pour tout autre renseignement  
et nous vous adressons nos salutations sportives.**

---

**AÎNÉES**  
*Nées avant 2010*

**Horaires d'entraînement : Mardi de 18h30 à 20h15 et Vendredi de 18h30 à 20h00.**

**Coordonnées de la responsable de section :**

DENIZOT Marion 06.35.22.26.08

ainees@gymdethise.com

Tel portable du club 06.10.55.53.34

Tel gymnase 03.81.61.07.82

*Coupon à conserver*